Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-23-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°23-PETITE ENFANCE/EDUCATION/JEUNESSE

Organisation de cours d'été en période extra-scolaire : tarifs proposés aux familles et vacations des professeurs

Rapporteur :

Mme Martin, adjointe

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-23-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N°23- PETITE ENFANCE/EDUCATION/JEUNESSE

Organisation de cours d'été en période extra-scolaire : tarifs proposés aux familles et vacations des professeurs

Mme Martin, adjointe, expose :

La commune souhaite renouveler les cours d'été de soutien scolaire mis en place depuis 2011 afin de permettre aux jeunes en classe de 6ème à la 1ère de se remettre à niveau avant la rentrée scolaire.

Les objectifs de ces cours d'été sont de redonner confiance à l'élève en l'aidant à surmonter ses difficultés, de revoir les principales notions des programmes officiels, de faire acquérir des méthodes de travail, d'organisation et d'apprentissage, et de permettre au jeune de retrouver le goût de l'effort et de la réussite grâce à un accompagnement pédagogique personnalisé.

La commune, en tant que collectivité organisatrice, doit fixer la participation financière qui sera demandée aux familles et le montant des vacations versées aux professeurs intervenants.

Participation financière des familles :

Les élèves auront la possibilité de s'inscrire :

- Pour une matière seulement, à savoir le français, les mathématiques ou l'anglais,
- Pour deux matières, à savoir maths/anglais ou maths/français,
- Pour 1 ou 2 semaines au choix.

Les prix annoncés ci-après correspondent à un coût forfaitaire.

Tarifs d'inscription par élève		
Nombre de semaines	1 matière 6 heures/semaine	2 matières 12 heures/semaine
1	60 €	80 €
2	80 €	120 €

Le CCAS de Saint-Jean-de-Luz peut accompagner financièrement les familles luziennes en fonction de leur quotient familial.

Montant des vacations des professeurs :

Il convient de déterminer le montant de la vacation horaire du personnel de l'éducation nationale travaillant dans le cadre des cours d'été qui pourrait être fixé sur la base des salaires de l'éducation nationale à 38,50 €/heure.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'organisation des cours de soutien scolaire durant l'été,

- d'approuver les tarifs fixés pour la participation financière des familles,

- d'approuver le tarif de la vacation versée aux professeurs.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-23-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Affaires scolaires, petite enfance et jeunesse* » du 27 mai 2026,

- approuve le renouvellement de l'organisation des cours de soutien scolaire durant l'été,

- approuve les tarifs fixés pour la participation financière des familles,

- approuve le tarif de la vacation versée aux professeurs.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François Irigoyen